



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2014

Le vingt-huit mars deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVE, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, MARGNAC et SALEFRANQUE.

**28-03-2014-07**

**Secrétaire de séance élue** : Mme BERT.

### **OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES BOUES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément à la loi, le mandat des délégués des communes au Syndicat Mixte de Traitement des Boues est lié à celui du Conseil Municipal qui les a désignés. Il y a donc lieu, pour les Conseils issus des élections du mois de mars 2014, de procéder à la désignation de leurs délégués conformément aux articles L. 2121-33, L. 5212-7 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application des statuts du Syndicat Mixte de Traitement des Boues, la commune de Mont-Arance-Gouze-Lendresse est représentée au sein du Conseil Syndical par un délégué titulaire et par un délégué suppléant.

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à la désignation de ces délégués dans les formes prévues aux articles L. 2121-33, L. 5212-7 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

**PROCEDE**, dans les formes prévues aux articles L. 2121-33, L. 5212-7 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation des délégués communaux au Syndicat Mixte de Traitement des Boues cités ci-dessous :

- |   |                  |                           |                 |
|---|------------------|---------------------------|-----------------|
| - | <b>Titulaire</b> | Monsieur Michel CAMDESSUS | par quinze voix |
| - | <b>Suppléant</b> | Monsieur Robert MARGNAC   | par quinze voix |

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,

Jacques CLAVÉ